

## **Compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2015**

**Présents :** Frédéric Cosson, Evelyne Maillard, Fabrice Honoré, Maurice Vinette, Nathalie Arrigoni, Nicole Boulard, David Deboissy, Cédric Etiembre, Pascal Gautier, Patrice Honoré, Marie-Christine Moulin, Franck Pohu, Patricia Poirier, Laetitia Yvon.

Excusée : Magali Fardao, pour le vote du compte administratif de l'assainissement

Secrétaire de séance : Evelyne Maillard

### **ordre du jour**

- **Vote du compte administratif de l'assainissement**
- **Vote du compte administratif de la commune**
- **Baisse des dotations**
- **Vote des subventions 2015**
- **Vote du prix de l'eau assainie**
- **Info sur le tarif de la garderie**
- **Travaux de la rue de Saint-Christophe**
- **Travaux divers**

**Le conseil municipal approuve l'ajout d'un débat d'orientation budgétaire à l'ordre du jour.**

### **Débat d'orientation budgétaire**

Les projets sur lesquels il sera proposé de travailler au cours de l'année 2015 sont : le city stade, la voirie, les containers d'ordures ménagères semi-enterrés, la réfection du lavoir (près du moulin) et l'aménagement d'une aire de pique-nique, la réfection de la Chapelle Saint-Denis, les maisons pour personnes âgées ou à mobilité réduite.

### **Vote du compte administratif de l'assainissement**

Le Maire fait lecture du compte administratif et en détaille les chapitres. La recette concernant le remboursement des factures d'électricité dues par la Saur est exceptionnelle pour 2014. Le compte administratif de l'assainissement est déficitaire. Ceci est autorisé car il s'agit d'un compte annexe à celui de la commune. C'est le budget général de la commune qui vient couvrir le déficit du budget annexe de l'eau. A cet effet, il faudra prévoir un versement de 25 000 € pour 2015. Le budget de l'eau ne peut s'équilibrer seul par le prix de l'eau assainie qui deviendrait trop élevé. Le budget est strict et n'ouvre pas de possibilité d'économie.

Evelyne Maillard, premier adjoint au Maire, met le compte administratif au vote. Le Maire ne prend pas part au vote.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### **Vote du compte administratif de la commune**

Le Maire fait lecture du compte administratif et en détaille les chapitres. Il souligne une nette baisse des dépenses de fonctionnement. Un agent technique n'a pas été remplacé lors de son départ en retraite et la commune fait appel à un prestataire pour le débroussaillage et à la commune de Fresnay pour le balayage des rues du bourg.

Concernant l'investissement, les travaux de l'éclairage de l'église n'ont pas débuté. Les devis tardent à arriver. Les travaux du cheminement piétonnier vers Fresnay débiteront en 2015, Un prêt de 77 000 € pour le

lotissement de la Noé n'a pas eu besoin d'être débloqué en 2014. Ceci permet de faire une économie sur les intérêts de remboursement. Le remboursement du prêt du lotissement va commencer en 2015.

Evelyne Maillard, premier adjoint au Maire, met le compte administratif de la commune au vote. Le Maire ne prend pas part au vote.

Contre : 1  
Abstention : 1  
Pour : 12

### **Vote des subventions aux associations**

Les critères d'attribution vont être revus et proposés lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Il est d'ores et déjà proposé de ne verser qu'aux associations qui ont fait une demande par écrit.

### **Prix de l'eau**

Il est proposé d'augmenter le prix de l'eau de 10 centimes d'euro. Cela porte le prix du m<sup>3</sup> à 1, 15 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Information sur le tarif de la garderie périscolaire**

Le Maire informe le conseil du vote par le Sivos de l'augmentation du tarif de la garderie périscolaire qui passe de 90 centimes à 95 centimes la demi-heure à la rentrée 2015-2016.

### **Travaux de la route de Saint-Christophe**

L'Agence de l'eau conditionne le versement d'une subvention à l'élaboration d'un plan global du réseau de la commune. Une réunion entre la commune, IRPL, la Saur et l'Agence de l'eau est programmée afin de préciser les critères d'attribution de la subvention et afin de savoir si cette dernière pourra couvrir le coût de l'étude.

### **Travaux divers**

Panneaux école, stationnement réservé aux personnes handicapées et lieux dits : Le mieux et moins disant est Traçage service : 3200 euros HT. L'entreprise réalisera également un passage piétons sur la rue de Malvache pour que les enfants puissent se rendre de l'école à la salle de tennis.

Le Maire informe que la Communauté de Communes des Alpes Mancelles va travailler en groupement de commandes pour la voirie. Un technicien serait embauché par la CCAM (fonctionnaire en détachement) comme conseil et pour effectuer les études de voirie. Chaque commune verserait un forfait de 800 euros pour une journée d'intervention par an. Les interventions supplémentaires seraient facturées 30 euros par heure. Le technicien aura également dans ses missions, le SPANC et l'urbanisme.

Le Maire présente le plan de positionnement du futur city stade et le matériau retenu : le bois.

Les budgets seront votés lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Monsieur Leray, comptable public, sera présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.